

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Eliane DUFFAU, CAUSSADE Carole, DOMERC Valérie, GALLATO Nathalie, et Mrs COTONAT Cyril, PERES André.

Absents Excusés : Mme MARTINEZ Christine et Mrs ESQUERRA Jean-Michel et GEVAERT Jean-Marie.

Mme Eliane DUFFAU est élue secrétaire de séance

1) Choix de l'entreprise pour le contrôle technique des points d'eaux incendie et arrêté communal relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

L'arrêté avait déjà été validé mais il restait à choisir l'entreprise qui assurerait le contrôle technique des 5 points d'eau incendie sur la commune. Suite à la présentation de 3 devis (Trigone, SIEBAG, SECURI'S) c'est le devis du SIEBAG pour un montant de 175 € HT avec une intervention tous les 2 ans (1^{ère} intervention en 2019) et une facturation tous les deux ans, qui est retenu à l'unanimité.

2) Lotissement

Mr le Maire nous fait part du compte rendu des 2 réunions du Toit Familial concernant l'attribution des logements. La totalité des logements a été attribuée, à savoir :

Pour le T5 : une famille avec 3 enfants

Pour le T2 : un monsieur seul

Pour le T3 : un monsieur seul

Pour les 2 T3 : 2 couples

La réunion avec les copropriétaires du lotissement a été validée, de ce fait, la modification du permis d'aménager sera transmise la semaine prochaine.

3) Cœur de village – Aménagement piétonnier

Mr le Maire s'engage à contacter le Conseil Départemental afin de rétablir la signalétique (marquage au sol) de la route cœur de village. Concernant l'aménagement piétonnier, le Conseil Départemental participera au financement.

4) Information avancée projet inventaire terrains cimetières

Afin d'étudier la proposition de la société ELABOR, nous attendons un devis comparatif d'un géomètre.

5) Retour déchets sauvages

Mr le Maire nous fait part du dépôt en 2 lieux de déchets (dont huile de vidange), il a lui-même enlevé ces déchets. Il nous demande de prendre un arrêté afin de réglementer les dépôts sauvages sur la commune. La gendarmerie pourra également intervenir lors de ces infractions.

6) Modification des statuts du Syndicat d'Energies du Gers (SDEG)

Par délibération du 6 juillet 2018, le Syndicat d'Energies du Gers (SDEG) a décidé d'étendre ses compétences en intégrant la rédaction de l'article L.2224-37 du CGCT concernant la mobilité GNV, bio GNV et hydrogène. Aussi, en son article 2.5 intitulé « création-entretien-exploitation des infrastructures de charge » est précisé 2.5.1 véhicules électriques et hybrides rechargeables, 2.5.2 véhicules au gaz GNV et bio GNV et 2.5.3 véhicules hydrogène. Par ailleurs, est intégré la commune de Castelnau-d'Auzan-Labarrère en lieu et place des communes de Castenau-d'Auzan et de Labarrère. Enfin, dans les statuts et dans le cadre de sa compétence obligatoire d'autorité organisatrice du service public d'électricité, le SDEG a précisé être le maître d'ouvrage sur des équipements de stockage de l'électricité sur le réseau de distribution publique d'électricité au regard de future technologie à venir.

Les membres du conseil municipal présents approuvent à l'unanimité les modifications présentées du SDEG.

7) Indemnité du comptable public

Mr le Maire nous fait part du montant de 277.03 € pour 2018 demandé par Mr KAHN Didier, trésorier de Plaisance.

Les membres du conseil municipal présents approuvent à l'unanimité l'indemnité demandée.

8) Enquête publique chemin rural - information

L'enquête publique a débutée le 10 septembre et se clôture le 24 septembre 2018. Mr Débat le commissaire enquêteur aura 1 mois pour établir son rapport qui sera présenté au conseil municipal. Les travaux seront effectués début 2019.

9) Information taxes 2018

Mr le Maire nous fait part du montant des différentes compensations pour les exonérations relatives à la fiscalité locale perçues par la commune en 2018 :

- Taxe d'habitation : 3684€
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 80€

- Taxe foncière sur propriétés non-bâties :4104€

Il nous informe également de la diminution du taux de l'emprunt du lotissement pour les 3 ans à venir, 1.95% à la place de 2.12%.

10) Dé rangement horloge église Saint Laurent

Il semblerait que le problème des aiguilles de l'horloge soit dû à une surtension ; de ce fait, le devis de l'entreprise Laumaillé a été envoyé à l'assurance.

11) Points travaux réalisés

- Les barrières du lavoir St André ont été refaites.
- L'agent technique doit terminer l'aménagement de la croix St Laurent
- Mr le Maire transmettra les fiches interventions à l'agent technique

12) Retour débit internet - information

Suite aux nombreux problèmes de débit rencontrés sur notre commune cet été, Mr le Maire nous fait part des interventions qu'il a effectué auprès du Gers Numérique ainsi que d'Orange. Il continue à suivre la demande d'augmentation de la capacité du répartiteur qui dessert également Ladevèze-Ville et Armentieux.

13) Préparation du 11 novembre

Les commissions vie du village, communication se réuniront le 15 septembre afin de préparer la célébration du centenaire. En prévision : pièce de théâtre et expositions.

14) Livret d'accueil

Le livret d'accueil pour les nouveaux résidents est disponible en mairie, il sera distribué lors de la cérémonie des vœux.

15) Commissions

La commission bâtiment aura lieu le 20 octobre 2018.

16) Retour opération Réinventer le Gers

3 idées ont été retenues pour notre commune :

- Restauration de 3 tableaux de Chavauty (une aide de 70% pourrait être allouée)
- Balisage du chemin de randonnée
- Achat de mobilier pour 10000 € pour l'ancienne classe

Ces idées seront soumises au vote du conseil départemental.

17) Assemblée de l'Association des Maires Ruraux du Gers

Mr le Maire nous rappelle la date le 29/09/2018 et le thème « commune nouvelle » présenté par un journaliste indépendant.

Questions diverses

- ✓ Le concours Villes et Villages fleuris change. Le concours se déroulera sur support photos
- ✓ Valérie Domerc nous fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'école de musique de Plaisance
- ✓ André Pérès nous informe que le syndicat de l'eau de Marciac du fait d'être constitué que d'un seul EPCI a été obligé de fusionner. Après plusieurs échanges, il a été décidé de fusionner avec le syndicat de l'eau de Villecomtal/Arros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24H00.

Ont signé le registre tous les membres présents.